

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2013

### **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
GARCON Jean-Paul  
CARRISSANT Pierrick  
BRIAND Claude  
MOYNAT Isabelle  
TROCHU Pierre

### **Etaient absents :**

MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
BESNARD Jacques (procuration à Mr BRIAND)  
ROUYER David  
TALLEC Christa (procuration à Mr MINIER)

### **Ordre du jour :**

- ***Avis sur la vente des pavillons du clos fleuri***
  - ***Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe***
  - ***Vœu pour les langues régionales***
  - ***Avenant convention familles rurales***
  - ***Divers***
- 
- ***Avis sur la vente des pavillons du clos fleuri***

*Le conseil municipal de MUEL a débattu sur la demande d'Habitat 35 concernant la vente des maisons du lotissement « le Clos Fleuri ». Ces logements ont bien rempli leur fonction depuis leur mise en service en 1983. Mais aujourd'hui on constate une dégradation de ces logements et par conséquent une inadaptation à la demande locative (rapport prix/ qualité). De plus certains logements sont vacants et difficile à louer.*

*D'autre part les prix proposés à la vente sont nettement au-dessus du marché actuel pour la commune. Le conseil souhaite que ce lotissement retrouve une certaine qualité et le conseil municipal n'est pas favorable à la vente de ces logements. En revanche, la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ces logements si Habitat 35 ne souhaite pas les conserver et s'engagerait à les remettre en état.*

- ***Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe***

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 01 janvier 2013.

- ***Vœu pour les langues régionales***

Après les guerres et les génocides qui ont endeuillé l'Europe au cours de l'histoire, les peuples européens ont constitué le Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

Le Conseil de l'Europe a adopté en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires que la France a signée en 1999 et qui a déjà été ratifiée par 25 États européens, afin de protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen

Le Président de la République François Hollande au cours de sa campagne électorale a pris l'engagement solennel n° 56 « je ferai ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », engagement réitéré dans différentes régions de métropole et d'outre-mer et devant les parlementaires européens à Strasbourg.

Affirmant que le respect de la parole politique donnée est essentiel en démocratie, que la reconnaissance de la diversité des langues et des cultures de tous les citoyens est un élément constitutif du « vivre ensemble » conformément à la devise européenne « unis dans la diversité » et la devise de la République « liberté, égalité, fraternité »,

Se refusant d'admettre un renoncement sur cet engagement qui relève des valeurs fondamentales de l'Europe et du Monde et qui, en Bretagne, concerne directement l'avenir de la langue bretonne et de la langue galloise,

Le Conseil municipal de MUEL, (10 pour, 1 abstention) demande instamment au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement d'engager dès maintenant le processus de modification de la Constitution afin de ratifier la Charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

**- Avenant convention familles rurales**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 janvier 2013 la commune a signé une convention avec Familles Rurales jusqu'au 02 septembre 2013 en attendant de connaître la position de la commune quant à la réforme des rythmes scolaires. La réforme étant mise en place à la rentrée 2014-2015, Familles rurales propose un nouvel avenant allant du 03 septembre 2013 à la rentrée 2014-2015.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**- Changement des gouttières à l'Eglise**

Monsieur le Maire présente au conseil un nouveau devis de l'entreprise BRIERO concernant les gouttières de l'église, les deux autres entreprises sollicitées n'ayant pas réactualisé et donné suite à leur devis. Le montant du devis est de 13 033.25 €HT (15 587.77 €TTC). Monsieur le Maire rappelle que la commune a eu un accord de subvention du Conseil Général (5 638.33 €) pour ses travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise BRIERO pour un montant de 15 587.77 €TTC et autorise Monsieur le maire à signer le devis et toutes les pièces s'y rapportant

**- Rectificatif versement de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 20 mars 2013 les subventions aux associations ont été votées.

Cependant il convient de rectifier l'appellation de certaines associations comme suit :

<b>Ancien nom</b>	<b>Nouveau nom</b>	<b>Montant subvention</b>
Asso culturelle de MUEL	La Pitaudière	1 600 €
Tennis de Muël	Association l'Entente Muël- St Meen	300 €
Club de Foot	Union Sportive GAEL MUEL	300 €

Le conseil municipal accepte ces rectifications concernant l'appellation de ces trois associations, autorise le versement des subventions et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.